



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement secondaire

DPES 3

Saint-Denis, le **04 NOV. 2022**

Affaire suivie par :
David DELL-AQUILA
Béatrice VELIA

La rectrice

Tél : 02 62 48 10 02
Mél : mouvement2d2022@ac-reunion.fr

à

24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 ST
DENIS CEDEX

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du se-
cond degré,
Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie, ins-
pecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du premier degré (pour les PSY)

Objet : Mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2023

Référence : note de service du 6-10-2022 (NOR : MENH2225460N) BO n° 40 du 27/10/22

La note de service référencée ci-dessus a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale souhaitant être mis à la disposition du gouvernement de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2023.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



La demande	<p>Les candidats déposeront leur demande sur l'application Siat, via le portail Arena, rubrique « Gestion de personnels/I-Prof/Les services/Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM » entre le mercredi 16 novembre 2022, et le mercredi 30 novembre 2022 à 17 h (heure de Paris).</p> <p>Le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena, dans l'application Siat du mercredi 23 novembre au vendredi 9 décembre 2022 à 17 h (heure de Paris). Pour les candidats dont le supérieur hiérarchique dispose d'un accès à Arena, l'ensemble de la procédure est dématérialisé.</p>
Le dossier	<p>À la clôture de Siat, les agents reçoivent, à l'adresse mail communiquée lors du dépôt de la candidature, un identifiant et un mot de passe personnels, qui vont leur permettre de s'authentifier dans l'application MAD, accessible à l'adresse suivante https://mad.ac-polynesie.pf, et disponible du lundi 5 décembre 2022 à 7 heures (heure de Paris) au jeudi 15 décembre 2022 à minuit (heure de Paris). Dans cette application, ils téléversent exclusivement par voie dématérialisée les pièces justificatives nécessaires à l'étude de leur dossier :</p> <p>une fiche individuelle de synthèse à réclamer auprès de la division des personnels enseignants de l'académie; le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, ou, à défaut pour les agents qui n'ont encore fait l'objet ni d'une inspection ni d'un rendez-vous de carrière : un avis circonstancié de l'inspecteur compétent, pour les fonctionnaire stagiaires : un rapport du tuteur académique et du directeur de l'Inspé ;le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française ;uniquement pour les candidats en détachement ou qui ne sont pas en position d'activité : la fiche d'avis complétée par leur supérieur hiérarchique.</p>

Postes spécifiques :

Les personnels pourront également faire acte de candidature pour une mise à disposition auprès de la Polynésie française à la rentrée scolaire 2023 **pour exercer sur des postes spécifiques** ou à profil particulier. La liste des postes à pourvoir sur le territoire polynésien sera consultable **sur le site Siam**, accessible via I-Prof ou à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/>, rubrique « Concours, emplois et carrières », à partir **du 16 novembre 2022**.

Les dispositions relatives au calendrier ainsi qu'aux modalités de candidature et de traitement de ces demandes seront précisées dans la note de service «mobilité des personnels enseignants du second degré»



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement secondaire

La liste des candidats retenus sur des postes précis est communiquée par les services territoriaux au vicerecteur de Polynésie française le **15 mars 2023** au plus tard. Ce dernier procède à une ultime vérification de la recevabilité de ces candidatures et notifiera alors aux intéressés, par le moyen de la messagerie électronique, à l'adresse renseignée dans Siat, la proposition d'affectation formulée par les autorités éducatives locales, au plus tard le **17 mars 2023**.

Les personnels pourront faire une demande d'étude de leurs droits au bénéfice de la prise en charge des frais de transport auprès du pôle du vice-rectorat à l'adresse : **mad2023@ac-polynesie.pf**, ou par téléphone au **+689 40 47 84 21**.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet du vice-rectorat de la Polynésie française : **www.ac-polynesie.pf** .

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe**

Maryvonne CLÉMENT